



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 19 décembre 2017

**N°294/12/2017 : BUDGET PRIMITIF 2018 - ANNEXE PERIMETRE DE RESTAURATION
IMMOBILIERE**

L'an deux mille dix-sept, le mardi 19 décembre à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 13 décembre 2017.

Etaient présents : 31

Mesdames, Messieurs, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Colette HARLE, Jean Martial DEJEAN, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Gaël TABARLY, Thierry VIALON

Pouvoirs : 11

Mesdames, Messieurs Brigitte BAREGES à Marie-Claude BERLY, Alain CRIVELLA à Pierre Antoine LEVI, Vally CENTOMO à Christian PEREZ, Angèle LOUCHART à Aurore KOTHE, Jean Luc BUDOIA à Véronique LAGARRIGUE, Jean-Michel MUSCATELLI à Annie GUILLOT, Quentin SUCAU à Georges DARUL, José GONZALEZ à Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD à Gaël TABARLY, Arnaud HILION à Valérie RABAULT, Marie-Dominique BAGUR à Thierry VIALON

Absents : 3

Mesdames, Messieurs Monique VALAT, Jean GARROCCQ, Carole DUNET-SCHUMANN



**Monsieur Maxime BERAUDO donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Vu la délibération n°238 relative au rapport d'orientations budgétaires présenté en Conseil Municipal du 23 Novembre 2017 ;

Compte tenu des priorités dégagées lors de ce débat, le projet du budget annexe primitif 2018 Périmètre de Restauration Immobilière (PRI) présente les masses suivantes :

Section de fonctionnement :
Dépenses et Recettes équilibrées à 336 820 €

Section d'investissement :
Dépenses et Recettes équilibrées à 870 000 €

Soit un budget total de 1 206 820 €

Ce projet 2018 repose notamment sur les éléments suivants :

En Section de fonctionnement :

En Dépenses :

Il s'agit principalement des frais liés à la vie de l'opération (frais d'assurance et de charges locatives et de copropriété, taxes foncières) pour un montant de 33 700 €. Les intérêts d'emprunt s'élèvent à 73 000 €.

En Recettes :

Il s'agit principalement de la participation d'équilibre du budget principal : 329 020 €.

En Section d'investissement :

La section d'investissement concerne principalement :

En dépenses :

le remboursement du capital de la dette : 453 000 €

une prévision de travaux divers et d'acquisitions d'immeubles : 417 000 €

En recettes :

des cessions d'immeubles prévues à hauteur de 223 000 €

la subvention d'équipement du budget principal : 471 000 €

Au final, le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe PRI présenté s'équilibre en dépenses et recettes par section comme suit :

BUDGET PRIMITIF PERIMETRE RESTAURATION IMMOBILIERE 2018

F/I	R/O	DEPENSE			RECETTE			
		Chapitre	Proposition		Chapitre	Proposition		
FUNCTIONNEMENT	REEL	011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	33 700	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	329 020	
		65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10	75	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 800	
		66	CHARGES FINANCIERES	73 110				
		Total Dépenses Réelles Fonctionnement			106 820	Total Recettes Réelles Fonctionnement		336 820
	ORDRE	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	165 000				
		042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	65 000				
		Total Dépenses Ordre Fonctionnement			230 000	Total Recettes Ordre Fonctionnement		0
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT				336 820	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		336 820

F/I	R/O	DEPENSE			RECETTE		
		Chapitre	Proposition		Chapitre	Proposition	
INVESTISSEMENT	REEL	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	453 000	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	417 000
		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	170 000	024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	223 000
		23	IMMOBILISATIONS EN COURS	247 000			
		Total Dépenses Réelles Investissement			870 000	Total Recettes Réelles Investissement	
	ORDRE				021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	165 000
					040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	65 000
		Total Dépenses Ordre Investissement			0	Total Recettes Ordre Investissement	
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT				870 000	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	

TOTAL DEPENSES	1 206 820	TOTAL RECETTES	1 206 820
-----------------------	------------------	-----------------------	------------------

Considérant que le Budget Primitif 2018 – Annexe du Périmètre de Restauration Immobilière, dans sa version réglementaire et détaillée a été joint à la présente, et adressé à tous les conseillers municipaux avec la convocation à la séance ;

Au vu de ces éléments, conformément à l'avis de la commission des Finances, il vous est demandé de bien vouloir :

- adopter le Budget Primitif annexe Périmètre de Restauration Immobilière pour 2018, tel que présenté.

ADOPTÉE PAR 33 VOIX POUR ET 9 VOIX CONTRE, ABSTENTION : 0.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

26 DEC. 2017

De sa publication et/ou notification le :

26 DEC. 2017

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 20 décembre 2017

Maire,

**PRÉFECTURE
de TARN-ET-GARONNE**

26 DEC. 2017

ARRIVÉE

